



Année 2018, N° 1

MAI

Milvignes Infos

Fermeture des guichets durant les vacances d'été

Administration communale

Les guichets des bureaux communaux des trois villages seront fermés tous les après-midis durant la période estivale, soit **du lundi 16 juillet au vendredi 10 août 2018**.

A **Colombier**, les guichets seront ouverts les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 08h00 à 12h00 et les mardis de 07h30 à 12h00. La centrale téléphonique du Contrôle des habitants sera ouverte selon les mêmes horaires. La Chancellerie répondra aux appels du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00.

A **Auvernier** (services des finances et de l'enfance) et **Bôle** (STC, services de l'intendance des bâtiments et culture, loisirs et sports), les guichets resteront ouverts les lundis et jeudis de 8h00 à 11h00. Les centrales téléphoniques seront ouvertes tous les matins de 8h00 à 11h30.

Guichet social régional (GSR)

Guichet ACCORD : guichet ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30. Lignes téléphoniques ouvertes de 9h00 à 11h30.

Agence régionale AVS-AI : guichet ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30. Lignes téléphoniques ouvertes selon le même horaire.

Service social régional : guichet ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30. Lignes téléphoniques ouvertes de 9h00 à 11h30.

Fête nationale et culte patriotique

La célébration de la Fête nationale aura lieu cette année à **Colombier, le mercredi 1^{er} août**. Le programme officiel de la manifestation sera distribué

en tout-ménage début juillet.

Culte patriotique au Château d'Auvernier

Le traditionnel culte patriotique au Château d'Auvernier aura lieu **dimanche 5 août 2018 à 10h00**. Il sera présidé par Mme Diane Friedli, pasteure. En cas de mauvais temps, le culte aura lieu au Temple d'Auvernier.

Parkings P+R : localisation et conditions d'utilisation

Il existe sur le territoire communal plusieurs **parkings P+R** facilitant le parage pour les usagers des transports publics. Il est utile d'en rappeler la localisation, ainsi que les conditions d'utilisation.

COLOMBIER offre deux zones de stationnement pour les véhicules dont les conducteurs utilisent les transports publics : le **Parking du tram, situé à l'Allée des Bourbakis** (les places sont marquées en jaune) et le **Parking du Bas des Allées** (zone en chaille au sud de la Pizzeria des Allées, le long de la voie du tram).



Parking P+R tram



Parking P+R Bas des Allées

Dans le village d'**AUVERNIER**, un premier lieu de stationnement P+R est à disposition au **Parking du Port**, situé au sud de la carrosserie d'Auvernier. Un second emplacement se trouve au **Parking des Fontenettes**, dans la zone centrale du parking.



Parking P+R port



Parking P+R Fontenettes

Lors du stationnement d'un véhicule sur l'un de ces emplacements, la vignette P+R doit être **apposée visiblement** derrière le pare-brise.

Cette vignette peut être obtenue lors de l'achat d'un abonnement pour les transports publics.

Parking du Pavier : ouverture partielle durant la saison estivale

La fréquentation des plages et rives du lac à Colombier durant la saison estivale entraînant de nombreux problèmes de stationnement, le Conseil communal a obtenu le renouvellement de l'ouverture partielle du parking du Pavier pour 2018.

Pour rappel, ce parking est propriété du Canton, qui le loue à la Confédération pour une utilisation par la troupe stationnée à la caserne de Colombier.

Ainsi, du 1^{er} mai à fin septembre, le parking sera en libre accès le week-end, du **samedi 8h00** au **dimanche 17h00**.

Des contrôles seront régulièrement effectués et toute utilisation abusive sera sanctionnée.

Un panneau d'information ad hoc placé à l'entrée du parking renseigne les visiteurs.

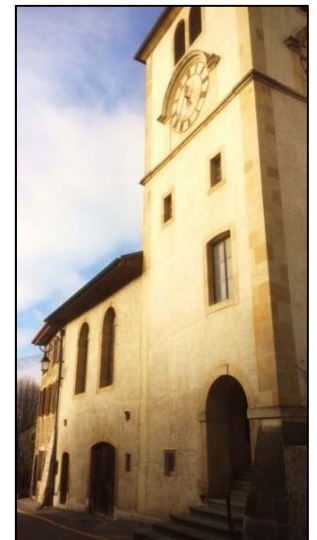
De la culture au Temple de Bôle

Entrer dans le Temple de Bôle pour y découvrir des manifestations populaires et originales ; voilà ce que proposeront dès cet été deux citoyens de Bôle, qui se sont souvenus que ce temple, peu utilisé de nos jours, rappelle par son architecture originale qu'il a d'abord été une salle de classe, puis un lieu de rencontres pour les villageois, avant de se muer en lieu de culte.

Ainsi, dorénavant, plusieurs fois par année, ils organiseront des événements susceptibles d'intéresser un grand nombre de citoyens.

La commune de Milvignes et la paroisse de la BARC se réjouissent de cette initiative qui animera ce lieu.

La population est donc invitée à découvrir prochainement cette nouvelle offre culturelle locale et de



saisir cette occasion pour voir (ou revoir) les magnifiques vitraux du peintre suisse Bodjol et le monument historique de la comtesse d'Uxküll (de Wemyss).

Marché de Colombier

Le marché de Colombier se tient **tous les jeudis**, jusqu'à fin novembre 2018, à la rue du Château. Installés de 8h30 à 12h00 sur le parking à l'ouest du Temple, des stands proposent des produits maraîchers (Peter Künzli, Gampelen) et de boucherie (Boucherie Rota, Fleurier), ainsi que des spécialités siciliennes (Sebastiano Catania).

Organisation : Association des commerçants de Colombier (ACC) et Commune de Milvignes.



Fêtes de jeunesse

AUVERNIER : vendredi 22 juin 2018, 19h00 et samedi 23 juin 2018, 18h00

Spectacle de fin d'année intitulé « Escapade dans l'espace ». C'est sur la scène de la **salle polyva-**

lente d'Auvernier que les enfants du collège présenteront leur spectacle de fin d'année. Partez avec eux à la découverte de l'espace le vendredi 22 juin à 19h ou le samedi 23 juin à 18h. L'ouverture des portes se fera 45 minutes avant les représentations. Après ce voyage intergalactique, une buvette avec repas et boissons sera tenue par la CAE d'Auvernier, dont les bénéfices seront reversés au profit des activités scolaires.

Le spectacle du samedi sera ponctué par une disco pour petits et grands.

BÔLE : vendredi 29 juin 2018, 18h00

La fête de la jeunesse de Bôle se déroulera vendredi 29 juin **entre les deux collèges**. Le thème de cette année est « Voyage autour du monde ».

La manifestation débutera à 18h00 sous la conduite des enseignants. Les cantines seront ouvertes dès 17h00.

COLOMBIER : jeudi 5 juillet 2018, 17h30

La fête de la jeunesse de Colombier aura lieu jeudi 5 juillet 2018 au **Collège des Mûriers**, à partir de 17h30. Le thème de cette année est « Le sport ».

Au programme de cette édition : frites, grillades, pizzas, menus thaï, le tout accompagné de bonne humeur et de franche rigolade. Un DJ animera la soirée des enfants, sous la tente.

Alerte vigilance : démarchage abusif

Nous informons que certains commerçants ont été contactés téléphoniquement par une entreprise disant agir au nom de la commune pour la vente d'un espace publicitaire dans un agenda.

Nous rappelons que **la commune n'entreprend en aucun cas du démarchage téléphonique**. Toute proposition de publicité sur un support édité ou financé par la commune de Milvignes est en tous les cas accompagnée d'un courrier officiel établi au nom du Conseil communal.

Nous invitons donc les commerçants et entreprises à faire preuve de vigilance.

Informations officielles

Prochaines séances du Conseil général

31.05.2018 06.09.2018 08.11.2018 13.12.2018

Prochaines séances de la Commission d'urbanisme

Les dates seront prochainement communiquées sur le site internet et affichées aux piliers publics.

(Les dates des séances ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées, voire annulées. Merci de vous renseigner auprès de l'administration communale, cas échéant)

Stationnement à Colombier

Il est rappelé que durant les vacances scolaires officielles, le parcage est libre et sans restriction d'horaire sur les cases délimitées par une ligne blanche dont le temps de stationnement est limité habituellement à 10 heures.

Accès aux parcelles agricoles et viticoles

Avec le retour des beaux jours, il est rappelé que les parcelles agricoles et viticoles sont des propriétés privées au même titre que tout autre domaine particulier. Par conséquent **leur accès est interdit** à toute personne non autorisée. Il est également interdit d'y laisser pénétrer des animaux, tout particulièrement les chiens. En dehors de la période de mise à ban des vignes, seuls les chemins cadastrés au domaine public sont libres d'accès. Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Taille des haies

Les propriétaires riverains sont rendus attentifs au fait que, conformément à l'article 57 de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), les branches d'arbres et les haies pouvant pénétrer dans le gabarit d'espace libre des voies publiques, de même que celles qui masquent la signalisation routière, doivent au minimum être coupées à 30 cm en retrait des bornes ou limite de propriété. Par ailleurs, les branches d'arbres qui surplombent les chaussées à moins de 4.50 m de hauteur (art. 60 LRVP) et de 2.50 m sur les trottoirs et sentiers doivent être coupées de façon à dégager les panneaux de signalisation et à ne pas gêner la circulation des véhicules et des personnes, ni restreindre la visibilité et la diffusion de la lumière des candélabres. **La taille devra être répétée autant que nécessaire tout au long de l'année.** La commune procédera à des contrôles réguliers et le cas échéant, se verra dans l'obligation d'écrire aux propriétaires qui

n'auraient pas respecté cette directive. Passé le délai réglementaire, la commune mandatera une entreprise qui effectuera les travaux aux frais du propriétaire.

Votes par correspondance

Il est utile de rappeler qu'un vote par correspondance **n'est pas pris en compte** dans les cas suivants :

- la carte de vote est glissée dans l'enveloppe de transmission avec le(s) bulletin(s) de vote ;
- la carte de vote ne contient pas la date de naissance et/ou la signature ;
- il n'y a pas de carte de vote.

Païement par e-facture

Il est dorénavant possible de s'inscrire pour recevoir et payer ses factures par e-banking via la banque ou Postfinance (à l'exception des factures du port qui sont envoyées avec la vignette de parcage).

Pour bénéficier de ce service, il faut au préalable posséder un compte e-banking (ou e-finance pour la Poste) actif et une adresse mail. La sélection de la commune de Milvignes dans l'onglet des émetteurs de factures du e-banking permet de recevoir par ce biais vos futures factures.

Plus d'information sur www.e-facture.ch